



JOURNALIERS/JOURNALIÈRES ET CHAUFFEURS/CHAUFFEUSES

Postes temporaires - période hivernale
Horaire principalement soir ou nuit

La Ville de Salaberry-de-Valleyfield emploie actuellement plus de 250 employés répartis dans 13 services municipaux. Elle compte se positionner comme une ville-phare audacieuse, dynamique et prospère en misant sur des services diversifiés et de qualité auprès des citoyens du territoire.

La Ville de Salaberry-de-Valleyfield est à la recherche de journaliers ou de journalières temporaires et de chauffeurs ou chauffeuses au sein du Service des travaux publics. En saison hivernale, cette équipe veille principalement à soutenir les opérations de déneigement du centre-ville et autres artères du territoire de la Ville.

Description du poste

Sous la responsabilité des contremaîtres :

- Opérer une chenillette;
- Effectuer du travail journalier (déneigement à la pelle de certains lieux, etc.);
- Agir à titre de surveillant ou de surveillante pour les activités de soufflage de neige;
- Effectuer la ronde de sécurité des véhicules utilisés conformément à la loi;
- Compléter les documents requis ainsi que le registre détaillé des heures de conduite si besoin;
- Rédiger au besoin, des rapports sommaires de certaines activités reliées à son travail;
- Accomplir toute autre tâche connexe.

Exigences

- Posséder un permis de conduire classe 3, valide;
- Détenir une expérience de travail pertinente;
- Avoir la carte de sécurité sur les chantiers de construction (ASP);
- Maîtriser notamment les techniques : de conduite incluant la conduite préventive, de virage et de manœuvres de marche arrière;
- Excellente connaissance de la ronde de sécurité.

Profil

- Habileté à travailler seul ou en équipe;
- Sens des responsabilités;
- Sensibilisation à la santé et la sécurité en milieu de travail;
- Faire preuve de respect et de courtoisie;
- Capacité à offrir un bon service à la clientèle.

Conditions

- Horaire : quart de soir et nuit principalement pour la période hivernale;
- Salaire journalier 2021 : 22,81 \$ (plus prime de soir : 1,19 \$ ou de nuit : 1,36 \$);
- Salaire chauffeur 2021 : 23,95 \$ (plus prime de soir : 1,19 \$ ou de nuit : 1,36 \$);
- Postes syndiqués temporaires à temps complet (40 heures par semaine) pour la période hivernale.

Pour postuler

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae le plus rapidement possible, en mentionnant le titre du poste, par courriel : ressourceshumaines@ville.valleyfield.qc.ca. Nous remercions les postulants pour leur intérêt, mais nous communiquerons uniquement avec les candidats retenus.

La Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adopté un programme d'accès à l'égalité en emploi afin de permettre aux femmes, aux handicapés et aux minorités visibles et ethniques de se joindre à son organisation.